Accès aux droits

La Ville de Créteil vous aide à comprendre

→ Le guide de la mobilité durable



Ville de Créteil

Se déplacer à vélo

28 km de voies aménagées
52 km de voies apaisées
(zone 30 ou de rencontre)

Louer un vélo

En libre-service

- 17 stations Vélib à Créteil et 1 500 stations dans le Grand Paris
- Des forfait temporaires (à partir de 3€ le trajet) ou des abonnements à l'année (de 1€/30min à 9,30€/mois)

Plus d'informations et carte des stations

velib-metropole.fr

Tester avant d'acheter (ou location longue durée)

- 23 types de vélos disponibles : mécanique, électrique, cargo, adapté...
- Location de 3 à 12 mois
- Forfaits de 5€/mois à 88€/mois en fonction du modèle de vélo loué (tarif réduit de 50% sous conditions)

Plus d'informations

veligo-location.fr

Acheter un vélo

Pour les 15/25 ans

- Aide jusqu'à 100€ pour acheter un vélo mécanique neuf ou reconditionné avec l'application LABAZ

Plus d'informations

iledefrance.fr

Pour les + de 25 ans

- Aide financière jusqu'à 50% du coût avec un plafond de 100€ à 1 200€ en fonction du type de vélo qu'il soit neuf ou reconditionné.
- Achat chez un professionnel uniquement. Certains accessoires sont éligibles à l'aide à condition d'être sur la même facture que le vélo

Plus d'informations

iledefrance-mobilites.fr

Se déplacer en transports en commun

1 ligne de métro
20 lignes de bus
2 lignes de RER
1 ligne de téléphérique

Comprendre les différents titres de transport

Il remplace l'ancien ticket carton.

Il permet de charger des titres pour **1 type de trajet** :

- **Métro Train RER** (2.55€)
- ou **Bus Tram** (2.05€)
- ou un forfait court comme le **Navigo Jour**

Il permet de **souscrire aux différents abonnements** :

- Navigo Liberté+
- Navigo Semaine
- Navigo Mois
- Navigo Annuel

Pour des trajets occasionnels

Le Passe Navigo Liberté +

- Souscription gratuite, sans engagement ni période minimum
- Des tarifs avantageux* par rapport aux tickets à l'unité (Navigo easy) avec une facturation chaque mois en fonction de votre consommation :

	Plein tarif	Tarif réduit
Métro-Tran-RER	2.04€	1.02€
Bus-Tram-Câble	1.64€	0.82€

*Hors trajets pour rejoindre les aéroports (14€ plein tarif ou 7€ tarif réduit)

iledefrance-mobilites.fr

Plus d'informations

- Des correspondances offertes sous certaines conditions de temps de trajet

Pour des trajets quotidiens

Le Passe Navigo

- Forfait à l'année, au mois ou à la semaine
- 90,80€/mois ou 32,40€/semaine pour voyager en illimité en Ile-de-France (tarifs 2026)
- Remboursé à 50% minimum par votre employeur
- Possibilité de suspendre et de reprendre votre forfait à tout moment sans frais

iledefrance-mobilites.fr

Plus d'informations

Tarifs réduits et gratuité

Une **Tarification Solidarité Transport** a été mise en place par Ile de France Mobilités pour réduire les frais de transport des personnes en situation de précarité et les personnes en situation de handicap (et leurs accompagnants) : **réduction de 50%, 75% ou gratuité** en fonction des situations.

Vérifiez votre éligibilité sur

solidarite-transport.iledefrance-mobilites.fr

Les autres aides aux transports

- **Collégiens et lycéens :** le département du Val-de-Marne rembourse 50% du coût de la carte Imagine R. Ce remboursement s'applique dans la limite du reste à charge pour l'usager.

Plus d'informations

valdemarne.fr

- **Seniors :** le département du Val-de-Marne propose deux aides en fonction de votre situation : le remboursement jusqu'à 200€/an des dépenses du Passe Navigo Liberté + pour les seniors non imposables et une aide de 60€/an pour les seniors disposant d'un Passe Navigo Seniors.

Vous êtes un senior ou une personne en situation de handicap et vous cherchez des informations plus détaillées sur les moyens de transports et les aides proposées ?

Consultez nos guides dédiés





Se déplacer en covoiturage



L'application Covoit IDFM vous permet de vous mettre en relation avec des conducteurs ou des passagers pour planifier des trajets avec un rendez-vous fixé à l'avance et gérer les paiements de manière sécurisée.

Vous êtes passager

- **Si vous ne disposez pas d'une carte de transport :** 0,50€/trajet jusqu'à 20km puis 0,10€/km supplémentaire jusqu'à 30km. Au delà de 2 trajets/jour : 2€ jusqu'à 20km puis 0,10€/km supplémentaire
- **Si vous êtes détenteur d'un abonnement Navigo (mensuel, annuel, imagine R) :** 2 trajets par jour offerts. Au delà, le tarif est de 2€ par trajet jusqu'à 20km puis 0,10€/km supplémentaire.

Vous êtes conducteur

- Vous recevez 2€/trajet jusqu'à 20km puis 0,10€/km supplémentaire jusqu'à 30km
- Le soutien financier d'Ile de France Mobilités est plafonné à 200€/mois et à un maximum de 4 trajets/jour ou 6 passagers/jour.

Je me renseigne et
je télécharge l'application

iledefrance-mobilites.fr

Se déplacer avec une voiture électrique

32 Stations de recharge à Créteil : 26 stations 7.4 kW et 6 stations 22 kW

Vous avez une voiture électrique

- 32 stations de recharge La **Borne Bleue** à Créteil.
- De 2,5€/h à 11€/h en fonction de la plage horaire utilisée, de la puissance de la borne et de la souscription à l'abonnement.
- Consultez les tarifs et la carte des bornes du territoire sur le site de la Borne Bleue.

labornebleue.fr

Plus d'informations et carte des stations

Vous souhaitez passer à l'électrique

- Vous pouvez bénéficier du dispositif **"coup de pouce véhicules particuliers électriques"** pour l'achat ou la location d'un véhicule électrique. Le véhicule doit remplir un certain nombre de critères et le montant de l'aide dépend de vos revenus. Une **prime complémentaire** s'ajoute si le véhicule est assemblé en Europe et est doté d'une batterie européenne.
- L'**aide "Métropole Roule Propre"** vous permet également de remplacer votre véhicule diesel immatriculé avant 2011 ou essence immatriculé avant 2006 pour un véhicule Crit' Air 0 (2, 3 ou 4 roues) sous condition de ressources.
- Le **leasing social** propose une offre alternative de location longue durée de voitures électriques à moins de 200€/mois pour permettre aux ménages les plus modestes de passer à l'éléctrique.
- La **Prime au rétrofit** vous permet de transformer une voiture thermique en électrique ou hybride rechargeable (ou pour les 2 ou 3 roues thermiques vers une motorisation électrique).

jechangemavoiture.gouv.fr

Plus d'informations

Les autres aides et informations relatives à la mobilité

Les aides de votre employeur

- **La participation employeur** : les employeurs ont l'obligation de prendre en charge au minimum 50% du prix des **titres d'abonnements** souscrits par ses salariés pour leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail. Il s'agit d'une **aide obligatoire** qui concerne aussi bien les déplacements réalisés **en transports en commun** (métro, bus, tramway, train) que ceux réalisés avec un **service public de location de vélo**.

- **Le Forfait Mobilité Durable (FMD)** : les employeurs peuvent proposer une aide dans la limite de 600€/an et par salarié pour des trajets réalisés **hors abonnement** en **transports en commun ou à vélo**. Il s'agit d'une **aide facultative**, renseignez vous auprès de votre employeur pour savoir si elle est mise en place sur votre lieu de travail.

Les conseils et accompagnements à la mobilité

- **Vous êtes accompagné par un acteur de l'insertion comme France Travail, une agence locale d'insertion ou un travailleur social ?** N'hésitez pas à leur faire part de vos problématiques de mobilités, ils pourront vous orienter vers des associations dédiées comme Wimoov.

Plus d'informations sur l'association wimoov

wimoov.org

- **Onygo est une plateforme** ludique et pédagogique pour vous aider à identifier les solutions les plus adaptées à votre besoin de mobilité. Vous y trouverez des vidéos explicatives, des fiches conseils ainsi que les solutions de mobilités près de chez vous pour accéder à un véhicule, entretenir ou réparer votre véhicule, financer votre mobilité, vous déplacer...

Plus d'informations

onygo-solutions.fr







Dans la même série

Toutes vos démarches à portée de clic avec le **Portail usager !**

Rubrique Mobilité - Vélo

https://demarches.ville-creteil.fr